Image not found or type unknown

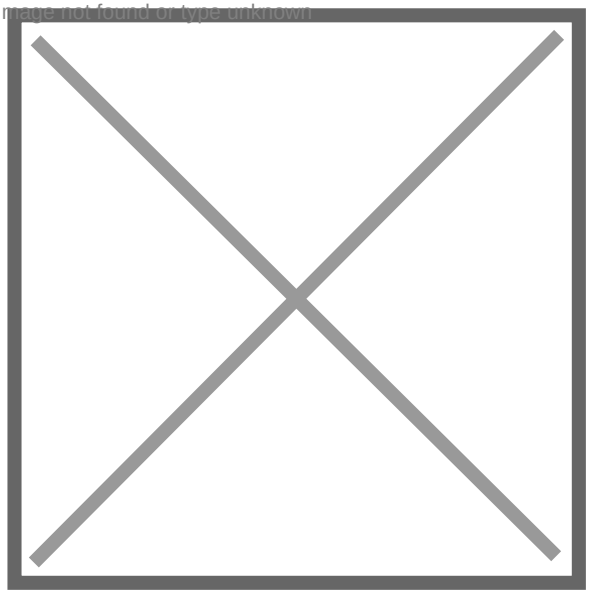

Garde d'enfants et droit de garde

Par **smyle**, le **04/06/2013** à **10:53**

Bonjour, j aurais besoin de votre aide s il vous plait.Voila mon ex compagnon et moi même sommes séparer depuis 4 ans maintenant et nous avons une fille de 6 ans .
Lors de la séparation nous sommes passer devant le tribunal pour la garde de notre fille qui normalement doit venir chez moi un weekend sur deux puis pour les vacances.
Au début quand je voulais la prendre il ne voulait pas me la laisser il me demander de rester chez lui quitte a dormir sur place pour pouvoir profiter de ma fille .Ne savant pas comment faire vue que j habiter chez ma sœur j ai accepter sa proposition mais après quand je voulais vraiment qu elle vienne chez moi il ne voulait pas alors j ai pris la décision de ne plus allez chez lui et je n ai plus vue ma fille de puis 3 ans
Mais cette situation ne peut plus durer je veux revoir ma fille mais chez moi sans lui
je ne sais pas comment faire pour récupérer ma fille et je sais pas si il peut se retourner contre moi au tribunal pour l absence en durée.Comment dois je faire pour retrouver mes droits auprès de ma fille .Merci

Par **cocotte1003**, le **04/06/2013** à **13:04**

Bonjour, pour le moment vous devez appliquer le dernier jugement qui vous autorise à prendre votre fille à votre domicile selon les modalités de temps indiquées. Comme votre fille ne vous a pas vu depuis longtemps même très longtemps pour un enfant, peut être serait il préférable d'aller la voir chez son père, puis de l'emmener une journée. Par la suite vous irez chercher la petite pour le week end et si son père refuse vous déposez plainte pour non présentation d'enfant, cordialement

Par **smyle**, le **04/06/2013** à **14:10**

merci de m avoir répondu assez rapidement.Je suis disposer a la voir qu une seule journée s il le faut mais je ne veut plus être en contacte avec son père car ces tjs conflictuel est le problème si je vais la voir chez lui il est du genre a ce mêler de nos discutions moi j aimerai l avoir rien que pour moi même si ce n ai qu une après midi par semaine je suis d accord de prendre le temps qu il faudra mais sans son père .

Par **cocotte1003**, le **04/06/2013** à **14:55**

Oui on est d'accord sur l'objectif mais votre fille doit aussi reprendre confiance en vous, essayez au moins une fois de la voir en présence de son père pour l'habituer à vous. Si vous l'obligez à venir avec vous et que son père n'est pas d'accord cela risque d'être dans un mauvais climat. Ne brusques pas à la situation mais bien sur qu'il vous faudra faire respecter les droits que vous avez dans le dernier jugement, cordialement

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés